

Département du Var

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 06

Séance du 15 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

Représentés : 3

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES (C.A.O)**

**DESIGNATION  
DES REPRESENTANTS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DE LA COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES  
(C.A.O)**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Bruno BAIXE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Yohann PAMELLE (procuration à Madame Helen ETCHANCHU)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20200715-DEL20200706-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2020  
Date de réception préfecture : 17/07/2020

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est composée des membres suivants :

- le Maire, président (*ou son représentant*),
- cinq membres du Conseil Municipal, titulaires et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les procès-verbaux de l'élection du Maire et des Adjoints en date des 4 juillet et 15 juillet 2020,

**Vu** les dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 1414-2 et 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Procède** à l'élection à bulletins secrets, des membres du conseil municipal qui siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Monsieur le Maire propose au titre du Groupe 1 :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
1. Madame Andrée SAMAT	1. Monsieur Bruno BAIXE
2. Madame Chrystelle GOHARD	2. Monsieur Jean-Paul ROCHE
3. Monsieur Louis FERRARA	3. Monsieur Frédéric HERBAUT
4. Madame Cynthia GROC	4. Madame Sabine GIACALONE

Font acte de candidature pour le Groupe 2 :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
1. Monsieur Yvan MAUBE	1. Monsieur Dominique HOCQUET

Quotient électoral (QE) : 31 (Suffrages Exprimés) : 5 (nombre de sièges à pourvoir) = 6,2

**Nombre de sièges obtenus pour chaque groupe :**

**Groupe 1** : 25 (nombre de voix) : 6,2 QE = 4,032 soit :  
4 sièges à la représentation proportionnelle

**Groupe 2** : 6 (nombre de voix) : 6,2 QE = 0,967 soit :  
1 siège au plus fort reste

En conséquence, sont proclamés élus pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres **dont le Maire est président de droit** :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
1. Madame Andrée SAMAT	1. Monsieur Bruno BAIXE
1. Madame Chrystelle GOHARD	2. Monsieur Jean-Paul ROCHE
2. Monsieur Louis FERRARA	3. Monsieur Frédéric HERBAUT
3. Madame Cynthia GROC	4. Madame Sabine GIACALONE
4. Monsieur Yvan MAUBE	5. Monsieur Dominique HOCQUET

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20200715-DEL20200706-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2020  
Date de réception préfecture : 17/07/2020